



COMMUNIQUÉ COMMISSION

Nantes le 21 février 2022

Une loi pour la réunification

Bretagne Réunie dans le cadre de sa pétition de 2018 demandait au Conseil Départemental de Loire-Atlantique une consultation, ceci dans un contexte législatif bien particulier.

Malgré ses 105 000 signatures le président du CD 44 a rejeté cette demande légitime.

Bretagne Réunie a depuis cette époque dénoncé l'impasse constitutionnelle d'un référendum, impossible à mettre en oeuvre puisque non prévue dans la constitution.

Pourquoi une association bretonne met en avant un référendum et entraîne de ce fait d'autres associations et élus dans cette impasse ?

Maintenant et ceci depuis le 20 février 2022, cette association s'engage dans une demande de loi qui permette un référendum, ce qui induit qu'ils reconnaissent avoir emmené élus et associations dans une voie sans issue.

Que d'énergie dépensée en pure perte.

L'association Bretagne Réunie toujours claire dans sa démarche constate les blocages locaux, notamment ceux du Conseil Départemental de Loire-Atlantique qui, pour ne pas gêner les plans de carrière de leurs collègues élus des Pays de Loire refuse toute consultation des habitants du département et tout voeu pour la réunification.

Bretagne Réunie a donc de façon pragmatique concentré ses efforts sur une interpellation des 704 parlementaires européens afin qu'ils demandent à l'État français de réparer ce déni démocratique qui consiste à maintenir la Bretagne coupée en deux régions administratives, amenant à la négation institutionnelle de l'identité bretonne des Nantais ceci depuis l'environnement scolaire des enfants jusqu'à la vie sociale et professionnelle des adultes.

Bretagne Réunie continue aussi à interpeler députés et sénateurs, afin qu'une loi soit votée qui réunifiera administrativement la Bretagne.